

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination, sous réserve que cette décision soit prise à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du  
vendredi 19 septembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2008 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 2 octobre dernier.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire savoir si ce document appelle des observations particulières de leur part.

**A défaut, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2008.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122-23 du Code  
Général des Collectivités Territoriales – porter à connaissance –  
décisions prises depuis le 19 septembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 19 septembre dernier, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 avril 2008 :

→ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un terrain de 5 500 m<sup>2</sup> sis rue de l'Escarpe à Dieppe- Bénéficiaire : association « Retour à la nature » - Occupation consentie à titre gratuit à compter du 15 septembre 2008.

→ Formation « habilitation électrique de travaux sous tension » au profit de quatre agents de la Ville de Dieppe. Action de formation dispensée par l'AFPA de Laval – Durée : 5 jours - Coût de la formation : 3 396 € TTC.

→ Attribution d'un logement de fonction enseignant à l'école Broglie, Rue Alexandre Legros à Dieppe, à compter du 15 septembre 2008 – Bénéficiaire : Mme Carole MET, professeur des écoles – Montant mensuel du loyer : 361 €.

→ Fourniture de matériaux de produits métalliques à assembler ou assemblés de type clôtures, portails, portillons, panneaux soudés, matériaux, matériels et équipements de serrurier et métallier pour les services municipaux – Avenant n°1 portant renouvellement du marché n° 07.202 pour une durée douze mois – Titulaire : Société KDI Lepage et Caron.

→ Consultations juridiques diverses – année 2007 – Frais et honoraires d'avocat – Titulaire : Maître Pascale Rondel – Coût : 1 680 €.

→ Attribution au 1<sup>er</sup> août 2008 d'un logement de fonction enseignant à l'école Elsa Triolet, rue Jacques Prévert à Neuville lès Dieppe. – Bénéficiaire : Mme Mickaëlle JOLLY, professeur des écoles – montant mensuel du loyer : 410 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 (*application d'un différé de loyer lié aux travaux réalisés directement par le locataire*).

→ Mise en place d'une ligne de trésorerie de 2 300 000 € maximum – Titulaire : Caisse d'Epargne de Haute Normandie – Durée : 12 mois à compter du 23 septembre 2008 – taux d'intérêt applicable : Eonia + marge de 0,40 % et commission de gestion de 400 €.

→ Mise à disposition de locaux à la Maison des associations – Bénéficiaire : Lycée Maritime Anita Conti de Fécamp – Durée : du 15 septembre au 21 novembre 2008 – Coût : sur la base de 3,15 € de l'heure (tarif municipal).

→ Vérifications périodiques des installations et matériels techniques des établissements municipaux dieppois – avenant n° 2 portant renouvellement du contrat 06.328 pour une durée de 12 mois– Titulaire : Société Qualiconsult Exploitation.

→ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des portes et barrières automatiques des bâtiments communaux – avenant n°2 portant révision du montant du marché numéro 06.416 qui est porté à 2 473,65 € HT pour la période allant du 11 janvier 2008 au 10 janvier 2009 – Titulaire : Société ThyssenKrupp Ascenseurs –

→ Contrat d'assistance et de maintenance – Logiciel Atal II – Titulaire : Société Aductis – Durée : 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, renouvelable quatre fois par reconduction expresse pour des périodes de douze mois chacune – Coût annuel 2009 : 2 623,62 € HT.

→ Contrat de maintenance entretien des systèmes de sécurité incendie Centre Jean Renoir, Château-Musée, Centre Aéré de Puys, Hôtel de Ville – Avenant n°2 portant renouvellement du marché n° 06.305 pour une durée de 12 mois – Titulaire : Société Siemens - Coût annuel :

- Centre Jean Renoir : 1 655,10 € HT,
- Château-Musée : 2 315,34 € HT,
- Centre Aéré de Puys : 1 209,15 € HT,
- Hôtel de Ville : 2 139,64 € HT.

→ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement sis Ecole de Blainville à Dieppe- Bénéficiaire : M. Michel THIERRY, agent municipal - Occupation consentie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 – Loyer mensuel : 380 €.

→ Acquisition de vêtements féminins – Avenant n°1 portant renouvellement du marché n° 08.003 pour une première période de 12 mois – Titulaire : SARL OP Maintenance – Coût des prestations : entre un minimum et un maximum annuel de 6 000 € HT et 15 000 € HT.

→ Nettoyage de la vitrerie – avenant n°1 portant renouvellement du marché n°08.028 pour une première période de 12 mois – Titulaire : Société ANP Industrie Services – Coût des prestations : entre un minimum et un maximum annuel de 10 000 € HT et 17 000 € HT.

- Hôtel de Ville de Dieppe : 1 088,23 € HT,
- Service Communication : 57,71 € HT,
- Médiathèque Jean Renoir : 902,39 € HT,
- Service d'Hygiène : 26,51 € HT,
- Centre Technique Municipal : 106,08 € HT,
- Drakkar : 151,47 € HT,
- Dieppe Ville d'Art et d'Histoire : 68,03 € HT,
- Service Propreté Urbaine : 125,79 € HT,
- Pôle La Fontaine : 94,36 € HT,
- Maison des Associations : 101,79 € HT,
- Ecoles : 3 329,92 € HT.

→ Contrat de prestation de services – Animation d'ateliers contes pour enfants et jeux à la Maison de quartier du Pollet dans le cadre du Projet

Educatif Local – Producteur : M. Tony LALOYER « Anim'Arts » - Durée : d'octobre à décembre 2008 – Coût : 1 155 € TTC pour 10 séances.

➔ Modification de la Régie de recettes instituée au service « Etat Civil » – Suppression de l'encaissement des recettes issues des quêtes des mariages du fait de la création de régies, pour ces mêmes recettes, auprès des CCAS de Dieppe et Neuville.

➔ Modification de la Régie de recettes et d'avances des accueils de loisirs – Modification de l'article 3 de la décision en date du 29.7.08 portant définition des sous-régies qui s'établissent comme suit :

- Ecole Broglie maternelle,
- école Broglie élémentaire,
- école Elsa Triolet,
- école Jeanne Magny,
- école Blainville,
- école Thomas,
- école Sévigné,
- Centre aéré de Puys,
- Annexe Camille Claudel,
- Ecole Sonia Delaunay maternelle,
- Ecole Richard Simon.

➔ Développement d'une plate-forme « Citoyenneté » – Titulaire : Société Novelys – Début de la mission prévu pour le 20.10.08 – Coût global de la mission : 10 500 € HT.

➔ Développement du site internet de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Novelys – Début de la mission prévu vers le 10.11.08 – Coût global de la mission : 9 800 € HT.

➔ Formation « Sauveteur Secouriste du Travail » concernant 3 agents de la Ville de Dieppe – Titulaire : Organisme de formation IFESSU – Durée : 2 jours – coût : 520,26 € TTC.

➔ Fourniture et exploitation d'accès Internet haut débit et de services associés pour les sites non reliés informatiquement au réseau municipal – avenant n° 4 portant renouvellement du marché n° 06.309 pour une période de 12 mois – Opérateur : Orange Services – Coût mensuel : 241,64 € HT.

➔ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un logement à l'école Broglie - Rue Alexandre Legros à Dieppe – Bénéficiaire : M. Bruno Nicolle, agent municipal - Durée : du 13 au 31 octobre 2008 – Loyer pour cette période : 175 €.

➔ Acquisition d'un tracteur agricole pour le service des espaces verts – Titulaire : Société Ducastel – coût : 41 700 € HT.



→ Reprise d'un tracteur agricole de type Massey Ferguson 3070 mis en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1988 (8 115 heures de fonctionnement au 1<sup>er</sup> avril 2008) – Acquéreur : Société Ducastel – Montant de la cession : 8 372 €.

→ Convention de régie d'espaces publicitaires – Mise à disposition gratuite de 1 000 agendas 2009 – En contrepartie, la Ville de Dieppe confie à la Société Médias et Publicité la charge de prospecter la publicité à insérer dans cet agenda 2009 et d'encaisser le montant des règlements auprès de la clientèle.

→ Locaux 63 rue de la Barre à Dieppe – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit entre la Ville de Dieppe, le Sydempad et l'association des Directeurs de Conservatoires et Ecoles de Musique de Haute-Normandie (ADCEM), afin d'organiser un stage d'orchestre du 26 au 28 octobre 2008.

→ Locaux 63 rue de la Barre à Dieppe – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit entre la Ville de Dieppe, le Sydempad et l'association « Forum Musical », afin d'y organiser la 24<sup>ème</sup> édition du Forum Musical International de Normandie - Durée du 30 octobre au 2 novembre 2008.

Après avoir entendu quelques informations complémentaires sollicitées par M Gautier et M. Bazin, **le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

## **DELIBERATION N° 3.1**

<p align="center"><b>Motion présentée par la majorité municipale – Départ de l'antenne des douanes</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 31*

#### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, donne lecture du projet de motion : « *Dieppe et sa région sont aujourd'hui confrontées à des difficultés économiques et sociales majeures résultant entre autre de délocalisations massives d'activités qui touchent notamment l'industrie et la filière automobile, mais également les industries verrières de la vallée de la Bresle.*

*Faisant fi de cette situation, l'Etat s'apprête à porter un nouveau coup à l'économie de notre territoire en projetant la fermeture de l'antenne dieppoise du dédouanement et du contrôle et le transfert de ses missions sur Rouen.*

*Une telle décision, qui intervient peu de temps après la fermeture des bureaux du Tréport, si elle était confirmée, entrainerait la suppression de 14 emplois sur le site dieppois.*

*Elle va à l'encontre des actions et initiatives multiples engagées par les acteurs économiques locaux et les collectivités pour développer de nouvelles activités industrielles et commerciales sur notre territoire.*

*Au moment où des efforts importants sont apportés pour relancer le port de commerce, c'est un mauvais signe qui serait adressé aux entreprises et aux opérateurs maritimes qui, souhaitant utiliser nos installations portuaires, risquent de se diriger vers d'autres sites.*

*Cette décision qui n'a d'autre objectif que la diminution des dépenses publiques sans réflexion sur les conséquences qu'elle engendre tant au plan économique que social, s'ajoute à la longue liste de fermeture ou de diminution des services publics qui frappe et fragilise notre territoire :*

- *suppression de l'office national des forêts,*
- *diminution des services aux populations à France Télécom et à EDF,*
- *fermeture de bureaux de Poste,*
- *fermetures de classes,*
- *départ de la Police de l'Air et des Frontières,*
- *transfert des services de la Banque de France,*
- *etc....*

*Dans une période où le Président de la République et son Premier Ministre considèrent comme inéluctable l'émergence à court terme d'une crise économique majeure, la présence de ce service des douanes, pour mieux répondre aux besoins des entreprises, constitue un atout essentiel pour le développement économique de notre territoire.*

*Lorsque l'on sait l'ampleur des moyens financiers mobilisés par le gouvernement pour voler au secours des institutions financières et*

*atténuer les conséquences de leurs propres décisions, l'obligation de rentabilité financière des services publics apparaît pour le moins déplacée.*

*Le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe se prononce en faveur du maintien de l'antenne des douanes à Dieppe.*

*De manière plus générale, il souhaite que soit mis fin à cette vaste entreprise de démantèlement des services publics de la région dieppoise.*

*Il demande que les moyens nécessaires leur soient attribués pour répondre à la demande et satisfaire ainsi les besoins des entreprises et des usagers de notre territoire. »*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet de motion soumis par 31 voix « pour » (Groupe des élus communistes et républicains – Groupe Dieppe A Venir - Groupe des élus Verts de Dieppe).**

**Le Groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

## **DELIBERATION N° 4**

### **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive de la police municipale de Dieppe**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

#### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le Président de l'Association sportive Police Municipale de Dieppe dont le siège social est 12 bis, rue Jean Mérault à Neuville-lès-Dieppe (76370) sollicite une subvention exceptionnelle au profit de son association afin de se rendre à Nancy en Meurthe-et-Moselle pour représenter les couleurs de la Ville dans le cadre des championnats de France de Cross Country des polices municipales.

Considérant que :

- la subvention octroyée au titre de l'année 2008 d'un montant de 200 € ne permet pas de couvrir les frais d'hébergement,
- cette grande manifestation est humaine et professionnelle,
- la majorité des villes est représentée par une délégation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la somme de 200 € afin d'aider l'association dans son hébergement,
- de mettre à disposition un véhicule pour permettre le déplacement de quatre membres.

Les crédits seront inscrits à la décision modificative.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire  
(comité de Dieppe) pour les naufragés du chalutier Idéfix 2**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que le mardi 7 octobre 2008, vers 2 heures 30 du matin, le chalutier Idéfix 2, immatriculé à Dieppe, a été victime d'une collision au large du Havre. L'équipage a été contraint d'abandonner le bateau pour trouver refuge à bord d'un autre chalutier. Les cinq pêcheurs ont été recueillis et ramenés à Fécamp. Le bateau Idéfix 2 a sombré vers 4 h 20 dans la zone d'approche du Havre suite à une importante voie d'eau.

Une enquête maritime sur la collision entre le chalutier dieppois et le « Nordic Spirit », un cargo de 200 mètres de long, qui a été dérouté sur le Havre va être conduite par les Affaires maritimes. Il s'agit de déterminer les causes et les responsabilités dans cet accident.

Considérant :

- le drame humain pour les cinq rescapés et leur famille,
- l'action de solidarité conjointe de la mairie de Dieppe, l'association « Secours populaire, la société nationale des sauveteurs en Mer de Dieppe et le cercle maritime Mers et Marine's,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la somme de 5 000 € à l'association « Secours Populaire », comité de Dieppe dans le cadre de l'initiative conjointe de solidarité, en faveur des cinq rescapés du naufrage.

Les crédits seront inscrits à la Décision modificative.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**



**Convention partenariale Ville de Dieppe – Conseil Général – Maison  
Jacques Prévert pour les actions « FABLE » et l'accueil des 3 / 6 ans**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, adjoint au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Enfance, la Ville soutient depuis leur origine les actions d'accompagnement à la fonction parentale mises en place par la Maison Jacques Prévert.

Les actions développées dans le quartier des Bruyères « FABLE » et l'accueil des 3/6 ANS – ont également fait l'objet d'un soutien de la part du Conseil Général. Pour « FABLE », cette aide s'est traduite dès le démarrage du projet par la mise à disposition de personnel de la Protection Maternelle et Infantile, et pour l'ensemble des actions et activités en direction de la famille, par le versement depuis 2000 d'une subvention permettant d'élargir les projets.

En 2003, le Conseil Général a confirmé son intérêt pour ces deux actions dont les objectifs rejoignent ceux de son schéma « enfance-famille ». Il a souhaité toutefois modifier son intervention en mettant fin à la mise à disposition de personnel et en allouant en contrepartie une aide financière à la Maison Jacques Prévert. Ces modalités ont fait l'objet chaque année, depuis 2003, d'une convention approuvée par délibération du Conseil Municipal. En 2007, cette aide financière était de 25 342 €.

Afin de poursuivre ce partenariat et de permettre le financement en 2008 des actions dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention tripartite avec le Conseil Général et la Maison Jacques Prévert, portant sur une subvention du Département d'un montant de 26 612 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Budget principal – décision modificative n° 2 - 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 31*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative N° 2 établie essentiellement pour des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2008,

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	266 866,82 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 000,00 €
Charges de personnel	- 13 053,00 €	Impôts et taxes	40 000,00 €
Autres charges de gestion courante	104 460,00 €	Dotations et participations	33 054,00 €
		Autres produits de gestion courante	257 114,82 €
	_____		_____
<b>Total des dépenses gestion</b>	<b>358 273,82 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>349 168,82 €</b>
Dépenses imprévues	- 40 000,00 €	Autres produits exceptionnels	56 208,00 €
	_____		_____
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>318 273,82 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>405 376,82 €</b>
Virement à la section d'investissement	87 103,00 €		
	_____		_____
<b>Total cumulé des dépenses</b>	<b>405 376,82 €</b>	<b>Total cumulé des recettes</b>	<b>405 376,82 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles - réajustements	- 193 863,00 €	Recettes nouvelles - réajustements	- 280 966,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	87 103,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 193 863,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>- 193 863,00 €</b>

Vu l'avis émis par la Commission Municipale N° 1 lors de sa réunion en date du 29 octobre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 2 de l'année 2008 du Budget Principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 2 – 2008 – Budget principal par :**

- ☞ **31 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).**
- ☞ **8 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Décision modificative n°1 – 2008 du budget journaux municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 31*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis de la commission n°1 réunie le 29 octobre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget « journaux municipaux » qui prend en compte les réajustements de crédits 2008 et la reprise de résultat du compte administratif 2007.

Cette décision modificative comprend pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses :**

6237	Contrat – Publication	+ 1 700,38 €
		-----
	<b>Total</b>	<b>1 700,38 €</b>

**Recettes :**

002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 700,38 €
7088	Autres produits d'activités annexes	- 20 000,00 €
7474	Participations des communes	+ 20 000,00 €
		-----
	<b>Total</b>	<b>1 700,38 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 1 – 2008 – Budget journaux municipaux, par :**

- ☞ **31 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).**
- ☞ **8 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Budget du centre d'hébergement les Roches  
Décision modificative n° 2 /2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 31*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT



Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis de la commission n°1 réunie le 29 octobre 2008,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 du budget du Domaine des Roches, laquelle a été préalablement approuvée par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 21 octobre 2008,

Elle comprend pour la section de fonctionnement en dépenses les éléments suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011 Charges à caractère général	- 12 500,00 €
012 Charges de personnel et assimilées	8 541,38 €
67 Charges exceptionnelles	3 958,62 €

-----  
0,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 2 – 2008 du budget du centre d'hébergement les Roches, par :**

- ☞ **31 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).**
- ☞ **8 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

## **DELIBERATION N° 10**

<p align="center"><b>Syndicats intercommunaux et établissements publics – Communication de documents budgétaires</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

#### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que l'article L 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées".

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du Compte Administratif 2007 des établissements publics et des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville de Dieppe.

Cette question a été présentée à la commission n°1, réunie le 29 octobre 2008.

Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre informatique (S.I.G.D.C.I.)
--

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis :	2 237 000,00 €
Rattachements :	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	636 005,56 €
 <u>Dépenses :</u>	
Mandats émis :	1 109 655,07 €
Rattachements :	1 589 772,42 €
 <u>Résultat comptable :</u>	 <u>+ 173 578,07 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	378 354,02 €
Résultat d'investissement reporté	1 294 446,36 €
 <u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	658 596,90 €
 <u>Résultat comptable :</u>	 <u>+ 1 014 203,48 €</u>

Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD)
--

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	3 017 468,59 €
Rattachements	5 850,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	114 597,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 881 353,61 €
Rattachements	11 913,21 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 244 648,77 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	290 389,51 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	147 354,00 €
Résultat d'investissement reporté	214 903,10 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 71 867,59 €</u>

Domaine les Roches
--------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	270 086,98 €
Rattachements	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	17 880,50 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	270 003,71 €
Rattachements	0,00€
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+17 963,77 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres émis	1 692,30 €
Résultat d'investissement reporté	9 605,94 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	0,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+11 298,24 €</u>

Régie de Restauration Municipale
----------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	1 549 570,58 €
Résultat de fonctionnement reporté	209 681,05 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 517 151,37 €
Rattachements	50 661,37 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>191 438,89 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	6 715,48 €
Résultat d'investissement reporté	28 013,09 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	4 514,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>30 214,57 €</u>

Régie parc de stationnement de la plage – Parking centre balnéaire
--

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	584 652,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	203 634,12 €
Rattachements	67 921,13 €
<u>Résultat comptable :</u>	+ <u>313 096,75 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	10 354 914,50 €
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	10 391 823,29 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 36 908,79 €</u>

Salle des congrès
-------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recette émis	62 140,88 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 681,54 €
Rattachements	4 861,78 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 55 597,56 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Résultat comptable :	0,00 €
----------------------	--------

Aucun mouvement comptable enregistré sur la section d'investissement durant l'exercice 2007.

SEM Locale de Coopération Transmanche
---------------------------------------

Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	558 337,17 €
Résultat reporté	483 719,14 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	368 953,35 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 673 102,96 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	1 288 224,00 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	0,00 €
Résultat d'investissement reporté	1 238 224,00 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 50 000,00 €</u>

#### Budget annexe

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	24 809 569,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	4 913 659,42 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	25 511 976,24 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 4 211 253,04 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	24 351 642,76 €
Résultat reporté	3 836 244,08 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	24 214 461,82 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 3 973 425,02 €</u>

Syndicat mixte du port de Dieppe
----------------------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	10 512 648,58 €
Rattachements	48 030,67 €
Résultat reporté	0,00 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	7 435 170,43 €
Rattachements	245 926,83 €

Résultat comptable : 2 879 581,99 €

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis 3 074 056,80 €

Résultat reporté 0,00 €

Dépenses :

Mandats émis 4 022 146,65 €

Résultat comptable : - 948 089,85 €

Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise – « DIEPPE – MARITIME »

#### Budget Principal

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis 16 208 131,71 €

Rattachements 2 144 312,16 €

Résultat de fonctionnement reporté 2 416 418,71 €

Dépenses :

Mandats émis 16 690 521,65 €

Rattachements 268 177,26 €

Résultat comptable 3 810 163,67 €

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :

Titres de recettes émis 3 701 846,87 €

Dépenses :

Mandat émis 1 139 959,60 €

Résultat d'investissement reporté 4 207 198,82 €

Résultat comptable : - 1 645 311,55 €



### Budget annexe pour le service Assainissement

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	1 921 854,76 €
Rattachements	1 091 214,87 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 709 232,56 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	1 182 643,51 €
Rattachements	627 801,76 €

Résultat comptable : + 2 911 856,92 €

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 600 781,40 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	2 250 847,48 €
Résultat d'investissement reporté	962 485,46 €

Résultat comptable : - 612 551,54 €

### Budget annexe pour le service de l'Eau

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	672 564,18 €
Rattachements	418 369,32 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 585 161,18 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	574 370,04 €
Rattachements	16 666,26 €

Résultat comptable : + 2 085 058,38 €

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	889 301,56 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	845 643,06 €
Résultat d'investissement reporté	209 357,28 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>-165 698,78 €</u>

#### Budget annexe pour le service des Transports Publics

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	2 574 663,71 €
Rattachements	465 872,25 €
Résultat de fonctionnement reporté	919 279,17 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	2 527 959,06 €
Rattachements	162 646,39 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+1 269 209,68 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	266 109,26 €
Résultat d'investissement reporté	855 032,81 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	333 043,25 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 788 098,82 €</u>

#### Budget annexe Zones d'activités économiques

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	410 841,45 €
Rattachements	1 703,22 €
Résultat de fonctionnement reporté	176 329,83 €

<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	199 405,61 €
Rattachements	898,00 €

<u>Résultat comptable :</u>	<u>+ 388 570,89 €</u>
-----------------------------	-----------------------

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	223 190,00 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	274 567,05 €
Résultat d'investissement reporté	363 572,98 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>- 414 950,03 €</u>

Dans ce résultat déficitaire de la section d'investissement ne sont pas inclus les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 230 943,08 € pour les dépenses et 1 440 431,15 € pour les recettes.

Budget annexe SPANC – Service Public de l'Assainissement non collectif

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	10 148,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	2 889,12 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandat émis	2 946,40 €
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+10 090,72 €</u>

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Résultat comptable : 0,00 €

Aucun mouvement comptable enregistré sur la section d'investissement durant l'exercice 2007.

Syndicat pour l'Extension du Golf de Dieppe Pourville - SYLEG
---

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes :</u>	
Titres de recettes émis	4 485,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 301,97 €
<u>Dépenses :</u>	
Mandats émis	3 997,31 €

Résultat comptable : + 1 789,66 €

Le résultat comptable de l'exercice 2007 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes :  
Titres de recettes émis 17 000,00 €  
Résultat d'investissement reporté 24 985,85 €

Dépenses :  
Mandat émis 25 163,84 €

Résultat comptable : + 16 822,01 €

**Le Conseil Municipal prend acte de ces résultats.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

## **DELIBERATION N° 11**

**Sodineuf Habitat Normand – Demande de garantie d’emprunt –  
Programme de construction de 8 logements PLS – ancienne école  
Boudier, rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d’Infanterie**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Société Sodineuf Habitat Normand a décidé de construire 29 logements locatifs collectifs 1, Rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à Dieppe Janval répartis en 9 logements PLUS, 8 logements PLS et 12 logements PLUS CD.

Par courrier en date du 23 septembre 2008, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 738 000 € destiné à financer la construction des 8 logements locatifs collectifs PLS.

Vu :

- l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,
- les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- l'article 2298 du Code Civil,

Considérant l'avis formulé par la Commission n°1 réunie le 29 octobre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

**Article 1** : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 369 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 738 000 € que Sodineuf Habitat Normand se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements locatifs collectifs PLS à Dieppe – Ancienne Ecole Boudier – 1 rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.

**Article 2** : Les caractéristiques du Prêt PLS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant.....738 000 €
- Echéance..... annuelle
- Différé d'amortissement.....aucun
- Durée totale du prêt.....30 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel..... 5.13 %
- Taux annuel de progressivité.....0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de

commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 5** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

## **DELIBERATION N° 12**

<p align="center"><b>Marchés à bons de commande pour travaux de maintenance et agencement des bâtiments publics et privés municipaux – autorisation de signature des marchés</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...



Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a lancé des consultations relatives à des marchés à bons de commandes pour des travaux de maintenance et d'agencement des bâtiments publics et privés municipaux.

Ces consultations ont été lancées le 17 juillet 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Ces marchés à bons de commande avec un minimum de commande de 40 000,00 € hors taxes et un maximum de 250 000,00 € hors taxes concernent les travaux suivants :

- travaux de menuiserie, isolation, charpente bois, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, plafonds suspendus, cloisons et agencement,
- travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation et climatisation,
- travaux de métallerie, isolation, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, charpente et couverture métallique,
- travaux de peinture, revêtement de sols et murs, ravalement,
- travaux de gros œuvre, maçonnerie, V.R.D, aménagements extérieurs, plâtrerie, ravalement extérieur, carrelage,
- travaux d'électricité, éclairage, alarme, sécurité, téléphonie, informatique, télévision et chauffage électrique,
- travaux de couverture, isolation, étanchéité, charpente et couverture métallique,

Ces marchés commencent à la date de notification aux entreprises pour s'achever le 31 décembre 2009, avec possibilité d'un renouvellement exprès pour une période de douze mois.

L'ouverture des candidatures s'est effectuée le 17 septembre 2008, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 septembre pour l'admission des candidats et l'ouverture des secondes enveloppes.

La commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2008 a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- travaux de menuiserie, isolation, charpente bois, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, plafonds suspendus, cloisons et agencement : Entreprise SABOT PRIEUR
- travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation et climatisation : Entreprise MANNEVILLE
- travaux de métallerie, isolation, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, charpente et couverture métallique : Entreprise S I B VASCART
- travaux de peinture, revêtement de sols et murs, ravalement : Entreprise HERBELIN
- travaux de gros œuvre, maçonnerie, V.R.D, aménagements extérieurs, plâtrerie, ravalement extérieur, carrelage : Entreprise BADIE

- travaux d'électricité, éclairage, alarme, sécurité, téléphonie, informatique, télévision et chauffage électrique : Entreprise S.F.E.E.
- travaux de couverture, isolation, étanchéité, charpente et couverture métallique : Entreprise DELAMOTTE RAMEAU.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Marchés à bons de commande pour chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâchefers de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe – autorisation de signature du marché**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 31*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a lancé des consultations relatives à des marchés à bons de commandes pour le chargement en usine, transport, traitement et valorisation des mâchefers de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe

Cette consultation a été lancée le 7 août 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Ce marché à bons de commande avec un minimum d'enlèvement de 4 500 tonnes et un maximum de 10 000 tonnes par an sera conclu pour une période de 12 mois reconductible trois fois de manière expresse par période de 12 mois.

L'ouverture des candidatures s'est effectuée le 24 septembre 2008 ; la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre pour l'admission des candidats et l'ouverture des secondes enveloppes.

La commission d'appel d'offres, réunie le 10 octobre 2008, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise Matériaux Baie de Seine pour un montant de :

- Mâchefers de classe V : 22,00 € H T la tonne soit 26,312 € T V A incluse
- Mâchefers de classe S : 50,70 € H T la tonne soit 60,637 € T V A incluse

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Matériaux Baie de Seine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus par :**

- ☞ **31 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).**
- ☞ **8 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Location entretien des photocopieurs pour les services municipaux et  
des établissements scolaires – renouvellement du marché n° 06 362 –  
avenant n° 2**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative à la location-entretien de photocopieurs pour les Services Municipaux et les Etablissements Scolaires (délibération en date du 18 mai 2006) ; le marché est composé de quatre lots :

Lot 1 : location et maintenance de 23 photocopieurs 16 pages par minute pour les services municipaux,

Lot 2 : location et maintenance de 16 photocopieurs 23 pages par minute pour les services municipaux,

Lot 3 : location et maintenance de 6 photocopieurs 35 pages par minute pour les services municipaux,

Lot 4 : location et maintenance de 11 photocopieurs 35 pages par minute pour les établissements scolaires.

Les quatre lots ont été attribués à la Société OMB Bureautique (Commission d'Appel d'Offres en date du 29 septembre 2006).

Le marché commence à la date de sa notification (13 novembre 2006) pour une durée de douze mois ; il est renouvelable trois fois par reconduction expresse pour une période de douze mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 pour l'approbation :

- du renouvellement du marché pour une seconde période de douze mois à compter du 13 novembre 2008,
- des nouveaux tarifs pour cette même période.

Les conditions financières sont dorénavant de :

	Montant Hors Taxes			
	Ancien loyer trimestriel	Nouveau loyer trimestriel	Ancien tarif de maintenance (à la copie)	Nouveau tarif de maintenance (à la copie)
Lot 1 : location et maintenance de 23 photocopieurs pour les services municipaux	3 591,00 €	3 591,00 €	0,0048 €	0,00484 € (soit 0,83 % d'augmentation)
Lot 2 : location et maintenance de 16 photocopieurs pour les services municipaux	3 852,00 €	3 852,00 €	0,0048 €	0,00484 € (soit 0,83 % d'augmentation)
Lot 3 : location et maintenance de 6 photocopieurs pour les services municipaux	1 824,00 €	1 824,00 €	0,0046 €	0,00463 € (soit 0,65 % d'augmentation)
Lot 4 : location et maintenance de 11 photocopieurs pour les établissements scolaires	3 234,00 €	3 234,00 €	0,0046 €	0,00463 € (soit 0,65 % d'augmentation)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Acquisition de produits et petit matériel d'entretien ménager –  
renouvellement du marché en 2009 – avenant n° 3 au marché 06 054**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT



Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de produits et petit matériel d'entretien ménager.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, passé pour l'année 2006, renouvelable pour une dernière période de douze mois en 2009.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 janvier 2006, a retenu la société Argos Hygiène pour ce marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 relatif à l'acceptation :

- du renouvellement du marché en 2009,
- des tarifs nets du bordereau des prix (fermes pour l'année 2009),
- de l'application d'une remise de 45 % pour les produits hors bordereau.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Rue Albert Lamotte – aménagement des V.R.D. – Opération de  
réalisation de 16 logements initiée par Sodineuf Habitat Normand –  
Autorisation de signature des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Christian LAPENA, Conseiller municipal délégué, expose que la ville de Dieppe a décidé de lancer une consultation pour des travaux de V R D dans le cadre de l'opération de réalisation de 16 logements initiée par Sodineuf Habitat Normand, rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe.

Cette consultation a été lancée le 2 octobre 2008 selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux qui sont divisés en 3 lots.

Evaluation de l'administration :

- Lot n° 1 – Travaux préparatoires, terrassements, travaux de voirie, assainissement eaux usées eaux pluviales, tranchées réseaux divers : 218 877 € HT soit 261 776,89 € Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 2 – Réseaux divers : 55 835 € HT soit 66 778,66 € Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 3 – Contrôle des ouvrages d'assainissement : 8 940 € HT soit 10 692,24 € Toutes Taxes Incluses

soit un total estimé de 283 652,00 € Hors Taxes, soit 339 247,79 € Toutes Taxes Incluses.

L'ouverture des enveloppes contenant les candidatures a eu lieu le 27 octobre 2008, les secondes enveloppes contenant les offres des candidats ont été ouvertes le 29 octobre 2008 et la dévolution, par la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 5 novembre 2008.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 novembre, a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Travaux préparatoires, terrassements, travaux de voirie, assainissement eaux usées eaux pluviales, tranchées réseaux divers : Société EUROVIA pour un montant de 184 994,80 € HT soit 221 253,78 € Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 2 – Réseaux divers : société CEGELEC pour un montant de 52 975,50 € HT soit 63 358,70 € Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 3 – Contrôle des ouvrages d'assainissement : société SATER pour un montant de 5 430 ,00 € HT soit 6 494,28 € Toutes Taxes Incluses

Le total des lots attribués s'élève à la somme de 243 400,30 € Hors Taxes soit 291 106,76 € Toutes Taxes Incluses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Régie de recette – Réseau des bibliothèques et ludothèques – Déficit –  
Constatation de la force majeure**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu le décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

Considérant que :

- le 4 juillet 2008, Madame Devillers, régisseur de la Médiathèque Jean Renoir a effectué à la trésorerie le versement de sa régie,
- la caissière s'est aperçue qu'un billet de 100 € semblait faux, ce qui a été effectivement confirmé par la Banque de France en date du 28 juillet 2008,
- un ordre de reversement de 100 € a été émis à l'encontre de Madame Devillers pour régulariser la situation,
- la responsabilité du régisseur ne peut pas être engagée,

Compte tenu de l'absence de faute,

Après avis de la commission n° 1 réunie le 29 octobre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable de décharge de responsabilité du régisseur de cette régie, s'agissant d'un cas de force majeure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention d'échanges de données informatiques avec  
Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 23 novembre 2007, SODINEUF Habitat-Normand a saisi l'administration dieppoise en vue de procéder à des échanges d'information entre ses services et ceux de la Ville de Dieppe.

En outre, s'agissant de données informatisées, SODINEUF a exprimé le souhait de pouvoir utiliser le cadastre numérisé, en vue d'une meilleure exploitation des données patrimoniales.

Or, la Ville de Dieppe a passé une convention de numérisation des données cadastrales le 25 novembre 1996. Au titre des articles 16 et suivants de cette convention, l'administration dieppoise ne peut rediffuser à un tiers, des données issues de la source « Direction Générales des Impôts » (DGI) sans l'accord préalable des services fiscaux.

Aussi, la Direction de l'Informatique et des Télécommunications de la ville de Dieppe a procédé à la rédaction d'un projet de convention annexé au présent rapport, qui a été soumis à la DGI.

Ainsi, considérant l'avis favorable de la Direction Générale des Impôts en date du 4 juin 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention à titre gratuit avec SODINEUF Habitat-Normand, au titre de l'article L 2122-21, alinéa 7, du Code Général des Collectivités Territoriales.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---



**ZAC Dieppe Sud – Compte rendu annuel à la collectivité  
Exercice 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 30*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que le 10 juin 1999, le Maire de Dieppe signait la convention de concession de la ZAC « Dieppe Sud » avec la SEMAD pour une durée de 12 ans.

L'article XIX de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et cessions immobilières, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

L'objet de cette convention de concession est triple :

- la reconversion des friches industrielles portuaires,
- la requalification de l'entrée de ville, le désenclavement et le développement économique du quartier,
- l'extension des fonctions de centre ville et la création de logements en partie nord de la ZAC.

Au sein du périmètre de cette ZAC ont été réalisés, le lycée de l'Emulation dieppoise par la Région Haute-Normandie, la rue Caseaux et la rue de Stalingrad. Cependant, depuis quelques années, faute d'un projet global et structurant, les réalisations se font attendre alors que les propositions des investisseurs privés ne manquent pas.

La ZAC Dieppe sud qui s'étend sur 38 hectares représente aujourd'hui un enjeu majeur pour la Ville de Dieppe. Le site de la ZAC permettra l'extension future du Centre Ville et la création d'une véritable entrée de Ville et constitue une réserve foncière alors que les espaces pouvant accueillir des projets urbains sont réduits. Le Centre Ville est enserré dans les limites du plan Ventabren. Il est nécessaire de l'étendre et de le fortifier afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle de centre ville de l'agglomération centre d'un bassin de vie de 30 kms de rayon. Ce secteur géographique représente près de 200 000 habitants, selon l'analyse de l'INSEE.

Enfin, le projet de détournement de la RN27 fera de l'avenue Normandie Sussex l'entrée majeure de la Ville et l'artère principale de la ZAC.

L'objectif de la ZAC est d'organiser un nouveau quartier de ville en y mêlant diverses activités (urbaines et économiques).

Dans ce cadre, la SEMAD a retenu en 2007, au terme d'une consultation, le groupement composé de l'agence Chavannes, architecte urbaniste, d'Iris Conseil Bureau d'études VRD, de Thalweg paysagiste et de Polygramme programmiste urbain, pour réaliser une étude d'urbanisme et une mission de VRD sur le périmètre de la ZAC Dieppe Sud et ses abords. Cette étude permettra d'obtenir une vision prospective de la ZAC avec la

réalisation d'un diagnostic ainsi qu'une programmation des aménagements et des équipements à réaliser dans le périmètre.

## I / Le bilan de l'année 2007 :

### I.1 Le bilan financier

#### I.1.1 Les charges

##### Etudes pré-opérationnelles :

Une étude géotechnique a été réalisée sur l'îlot des Huileries pour un montant de 4 730,78 euros hors taxes.

##### Maîtrise des sols :

L'ensemble des frais de ce poste (acquisitions, frais d'acquisition et frais de géomètre) représente un montant de 3 586,23 euros hors taxes. Il est à noter que la SEMAD a acquis auprès de la Ville de Dieppe le terrain rue Jacob Bontemps au prix de l'euro symbolique.

##### Mise en état des sols :

Des travaux de démolition ont été réalisés sur l'îlot des Huileries pour un montant de 106 000 euros hors taxes ainsi que des sondages pour une somme de 29 272,60 euros hors taxes. Le montant total de ce poste est de 135 272, 60 euros hors taxes.

##### Etudes et travaux d'infrastructures publiques :

Ces études s'élèvent à la somme de 5 011,50 euros hors taxes.

##### Frais divers de gestion :

Ce poste comprend les frais divers, les impôts et taxes, ainsi que les frais de relogement pour un montant de 22 339,34 euros hors taxes.

##### Frais financiers :

45 007,17 euros hors taxes de frais financiers ont été payés au cours de l'année 2007, correspondant essentiellement à des agios bancaires. A ces frais, s'ajoutent les intérêts sur emprunts acquittés en 2007 d'un montant total de 23 626,48 euros .

##### Amortissements :

Ce poste comprend :

- Le remboursement du prêt de la Caisse des Dépôts d'un montant de 86 336,12 euros dont 278 527,64 euros restent encore à rembourser.
- Le remboursement du prêt de l'Agence de l'Eau d'un montant de 1 095,25 euros dont 7 666,75 euros restent encore à rembourser.
- En 2007, il restait 221 122,54 euros représentant le montant emprunté à la Caisse d'Epargne à rembourser.

### Rémunération de l'aménagement :

Cette rémunération versée par la Ville à la SEMAD représente la somme de 106 045,51 euros hors taxes pour l'année 2007 et 1 660 000 euros hors taxes pour la période 2000 à 2011.

Elle est composée du :

- forfait annuel de 93 934,12 euros (une somme de 76 224,51 euros était initialement prévue dans la convention publique d'aménagement. Ce montant a été actualisé sur la base de l'indice Syntec).
- 2 % du montant des travaux TTC représentant 2 655,40 euros.
- 0.5 % sur les mouvements de fonds représentant 9 455,99 euros.

### I.1.2 Les produits :

#### Cessions :

La maison rue de l'entrepôt a été cédée à l'APEI au prix de 300 000 euros hors taxes.

#### Participation de la Ville :

Afin d'équilibrer le bilan de l'opération et conformément à la Convention Publique d'Aménagement, la Ville participe au financement de l'opération en versant une participation à la SEMAD. Cette participation représente la somme de 5 793 000 euros hors taxes sur la période 2000 à 2011. La Ville de Dieppe a versé une participation de 457 350 euros hors taxes en 2007.

#### Produits divers :

Ce poste comprend les loyers perçus par la SEMAD et les allocations de la caisse des allocations familiales (relogement de la famille Horn).

Le montant s'élève à 7 753,76 euros hors taxes

#### Produits financiers :

Ils représentent la somme de 261,79 euros hors taxes.

### I.2 Le bilan physique.

Le groupement d'architectes a été choisi pour réaliser l'étude d'urbanisme.

La SEMAD a fait l'acquisition du terrain Jacob Bontemps au prix de l'euro symbolique. Ce terrain a fait l'objet d'une cession partielle à la société AGC Informatique.

La SEMAD a préempté une maison rue de l'Entrepôt avec un grand terrain ainsi que les anciens entrepôts Rabelle (ex CPAM). La SEMAD a revendu cette maison à l'APEI (Association de parents pour

l'enfance inadaptée) avec 1 000 m<sup>2</sup> de foncier. Concernant le reste du foncier (anciens entrepôts Rabelle et la partie restante du terrain de la maison), la SEMAD a choisi en accord avec la Ville, la Société Seine Manche Immobilière pour la réalisation d'un programme d'accession sociale et commercial d'environ 6 000 m<sup>2</sup> de SHON.

Le programme des Voiles du Tonkin a été scindé en deux parties, la première sur l'essentiel des logements, des bureaux, des commerces à rez de chaussée et la seconde sur le miniplexe, les logements adjacents et un commerce. Les deux permis de construire concernant ces deux programmes ont été déposés et délivrés. Les travaux de démolition ont été effectués sur une profondeur de 60 cm et la dépollution a été estimée à environ 400 000 € hors taxes. La SEMAD s'est engagée à vendre à CIRMAD par le biais de deux promesses unilatérales de ventes signées le 28 février 2008, le foncier permettant la réalisation des logements avant le 31 décembre et la partie du foncier concernant le projet de réalisation du cinéma avant le 15 mai 2009. La SEMAD a souhaité préempter les bâtiments de Cotrafi (Gondrand) à un prix conforme à l'avis des domaines mais différent de celui de la déclaration d'intention d'aliéner « DIA ». La Société a refusé la proposition et a retiré son bien de la vente.

La SEMAD a aussi préempté le terrain propriété Léon Vincent à un prix différent de la DIA, la société a maintenu son prix et par conséquent la SEMAD a saisi le juge de l'expropriation qui a débouté la SEMAD pour non respect du délai légal de consignation.

## II / Prévisions pour l'année 2008

Le cabinet d'Architectes rendra son diagnostic et son étude d'urbanisme définissant la future programmation des aménagements et des équipements à réaliser sur la ZAC.

Ce cabinet doit rendre avant la fin de l'année des propositions d'affectation du terrain des Huileries, le projet CIRMAD n'ayant pas été validé par la nouvelle Municipalité. La cession du foncier nécessaire au projet des voiles du Tonkin est reportée en 2010 avec une charge foncière qui sera à redéfinir en fonction du programme envisagé.

La SEMAD bénéficie d'une ligne de trésorerie d'1 million 400 euros depuis la fin de l'année 2006, nécessaire au portage et à l'acquisition du foncier du terrain des Huileries. Cette ligne de trésorerie est prévue jusqu'au 30 juin 2008. La SEMAD a demandé une prorogation auprès de la Caisse d'Epargne jusqu'au 31 décembre 2008.

## III / Perspectives et enjeux

Le bilan prévisionnel ici présenté reste provisoire dans l'attente du rendu du diagnostic, de la programmation des équipements et des aménagements à réaliser dans le périmètre de la ZAC. L'étude d'urbanisme permettra d'évaluer les rythmes de commercialisation ainsi que le passage

des acquisitions nécessaires et des tranches de travaux à effectuer. Les résultats de l'étude permettront d'obtenir un programme sur l'ensemble de Dieppe Sud et d'étudier un projet d'extension future du périmètre de la ZAC.

Après avis de la commission n° 6,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la convention de concession de la « ZAC Dieppe Sud » présenté par la SEMAD pour l'année 2007.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus, par :**

☞ **30 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).**

☞ **8 « abstentions » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**M. CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

## **DELIBERATION N° 20**

<p><b>Opération de restructuration urbaine du cœur historique de Dieppe – 8<sup>ème</sup> tranche de déclaration d'utilité publique de travaux, d'acquisition et parcellaire – Justification du caractère d'utilité publique – Déclaration de projet</b></p>
--

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 38*

#### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que le 28 juin 2007, le Conseil Municipal approuvait le lancement d'une 8<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité Publique « DUP » relative à l'Opération de Restructuration Urbaine du Cœur Historique de Dieppe et ciblant 40 parcelles.

L'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> Avril 2008 autorisait l'ouverture de l'enquête publique de travaux conjointe à celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics et celle concernant l'enquête parcellaire.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de la 8<sup>ème</sup> tranche de la Déclaration d'Utilité Publique. Cependant, le commissaire enquêteur a émis une réserve, confirmée par le Sous Préfet, à propos du cas de Monsieur BECQ occupant l'immeuble cadastré AM 177 et situé dans la Cour des Sœurs. Ce bien appartient à la demi-sœur de Monsieur BECQ, Madame VILLY. Le commissaire enquêteur et le Sous Préfet de Dieppe demande qu'une solution alternative à l'expropriation soit recherchée en modifiant l'assiette du projet de construction de logements sociaux ou en concluant un accord à l'amiable avec Monsieur BECQ. La Ville de Dieppe et la SEMAD ont tenu compte de cette réserve du commissaire enquêteur et du Sous Préfet. Une solution amiable sera recherchée avec Maître QUATRAVAUX représentant Monsieur BECQ. Si aucune solution de relogement ne peut être trouvée, la Ville de Dieppe et la SEMAD envisagent de modifier le projet de construction de logements sociaux dans la mesure où les prétentions de Monsieur BECQ ne mettent pas en péril la réalisation de l'opération. C'est la raison pour laquelle elles demandent le maintien de cette parcelle dans l'enquête parcellaire.

Suivant les dispositions de l'article 145-1-3 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maître d'Ouvrage, en l'occurrence la Ville de Dieppe, doit accompagner sa demande de Déclaration d'Utilité Publique d'un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère public de l'opération. Ce document, conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement, doit être établi sous la forme d'une déclaration de projet annexé à la délibération du Conseil Municipal.

Considérant l'avis de la commission n° 6, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le caractère d'Utilité Publique du projet,
- d'approuver la déclaration de projet jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration de projet.



☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**M. CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Périmètre de restauration immobilière cœur historique de Dieppe –  
Enquêtes publiques préalables à la 9<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'utilité  
publique de travaux, d'acquisition et enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 38*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de restructuration urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc&Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002 a ciblé 18 parcelles, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral a été signé le 5 août 2004.

Une cinquième tranche comprenant 26 parcelles a été entérinée par le Conseil Municipal du 9 Septembre 2004 et modifiée par une délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2005. L'arrêté préfectoral a été signé le 20 décembre 2005.

Une sixième tranche concernant 16 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 12 mai 2005, validée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005.

Une septième tranche ciblant 47 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2006. L'arrêté préfectoral a été signé le 13 février 2007.

Une huitième tranche concernant 40 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2007, validée par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2007.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une neuvième tranche de DUP, qui porterait sur 22 parcelles. (voir plan de repérage et liste des immeubles ci-joints).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 22 parcelles repérées, 8 ont ainsi été ciblées pour cette neuvième tranche de DUP en vue d'une acquisition pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, pour la création d'espaces publics et font l'objet d'une enquête parcellaire (voir liste ci-annexée).

Après avis de la commission n° 6,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de la neuvième tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée,
- de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de la dite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espace publics, et celle concernant l'enquête parcellaire,
- d'informer Monsieur le Préfet du Département que ces déclarations d'utilité publique devront être établies au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**M. CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Cession à M. et Mme Sorin d'une parcelle de terrain sise avenue Jean  
Jaurès – Rectification de la superficie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé la cession à M. et Mme Robert SORIN d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section BM n° 355, sise avenue Jean Jaurès.

Il était convenu de céder une parcelle d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup> au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, estimé par le service France Domaine. Après l'intervention du géomètre, il s'avère que la parcelle est supérieure de plus de 20% de la superficie initiale, soit 77m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section BM n° 355, pour une superficie après arpentage de 77 m<sup>2</sup>, au prix de 15 € le m<sup>2</sup> estimé par France Domaine, soit 1 155 €, les frais notariés et de géomètre restant à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Cession du pavillon de l'ancienne école Boudier sise rue du 74<sup>ème</sup>  
Régiment d'Infanterie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que la Ville a décidé, par délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2008, de céder le logement de gardien de l'ancienne école Boudier, sis rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à son occupant locataire, Monsieur Franck Bonhomme.

Par courrier en date du 24 septembre 2008, Monsieur Franck Bonhomme a fait connaître son souhait d'acquérir la propriété avec Madame Maryline Beaufour, aux conditions précédemment acceptées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de l'ancien logement de gardien de l'école Boudier sise rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie à Monsieur Franck Bonhomme et Madame Maryline Beaufour.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



**Renouvellement du bail de la gendarmerie au Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que la Ville est propriétaire de l'ensemble immobilier abritant la caserne de gendarmerie, sis route de l'Escarpe, au Val Druel et cadastré section BW n°5 pour une superficie de 9139 m<sup>2</sup>. Ces locaux sont donnés en location à l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> mars 1990 par période de 9 années.

Le bail signé le 15 décembre 1999, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 1999, prévoit la possibilité d'une révision triennale du loyer en fonction de la valeur locative réelle, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Par avenant n°1, le 1<sup>er</sup> mars 2002, la Ville a convenu de reconduire le loyer annuel de la caserne pour le même montant de 182 681 €.

Lors de la révision triennale suivante, la Direction des Services Fiscaux a fait savoir, dans un courrier du 1<sup>er</sup> juin 2005, que le loyer pouvait être reconduit pour le même montant compte tenu du montant élevé du loyer initial. La reconduction a fait l'objet d'un avenant n°2 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

Le bail étant arrivé à terme au 1<sup>er</sup> mars 2008, il est proposé son renouvellement pour une durée de 9 années. Le 6 février 2008, le service France Domaine a estimé la valeur locative à la somme de 210 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner à bail pour une durée de 9 années, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, l'ensemble immobilier abritant la caserne de gendarmerie, sis route de l'Escarpe au Val Druel, pour un montant annuel estimé par France Domaine de 210 000 €, moyennant une révision triennale du loyer en fonction de la valeur locative réelle estimée par France Domaine.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

## **DELIBERATION N° 25**

**Rétrocession de voirie appartenant à Sodineuf Habitat Normand rue de Thiepval et rue du 21<sup>ème</sup> Territorial – cité des 4 vents – 4<sup>ème</sup> tranche**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

#### **LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration du quartier des 4 Vents, Sodineuf Habitat Normand a réalisé une opération de construction de 13 logements locatifs individuels rue de Thiepval et rue du 21<sup>ème</sup> Territorial.

Les modalités de prise en charge des travaux ont été précisées dans une convention entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2005.

La Ville a réalisé, en tant que Maître d'ouvrage les travaux de réfection des voiries et d'enfouissement des réseaux. Un élargissement de la voirie rue du 21<sup>ème</sup> Territorial a été nécessaire. Il convient donc de régulariser cet élargissement en intégrant les parcelles concernées, cadastrées section BM n° 363 et 365 pour une superficie totale de 138 m<sup>2</sup>, au domaine viaire de la Ville, ces parcelles étant devenues des trottoirs.

Sodineuf Habitat Normand propose donc une cession de ces parcelles à la Ville pour l'€uro symbolique, les frais d'acte étant à sa charge.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession par Sodineuf Habitat Normand au profit de la Ville, à l'€uro symbolique, des parcelles cadastrées section BM n° 363 et 365, pour une superficie de 138 m<sup>2</sup>,
- d'approuver le classement de ces parcelles dans le domaine public viaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand –  
Programme de construction de 3 logements locatifs – rue de Thiepval et  
rue Roger Evrard – cité des 4 vents – 5<sup>ème</sup> tranche**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration du quartier des 4 Vents, Sodineuf Habitat Normand a décidé de réaliser une opération de construction de 3 logements locatifs individuels d'intégration rue de Thiepval et rue Roger Evrard.

Les premières tranches de construction de logements déjà réalisées ont permis le maintien dans leur quartier des familles issues des maisons démolies. Les 3 logements de la 5<sup>ème</sup> tranche sont des logements PLA I destinés à des familles relevant des critères d'attribution de ce type de produit (ressources inférieures à 60% des plafonds réglementaires et présentant des difficultés sociales).

Ces réalisations ont pour but de renforcer une véritable mixité sociale qui caractérise le quartier de Janval, constitué à la fois de logements locatifs sociaux de type PLUS (ressources inférieures aux plafonds réglementaires), PLS (ressources inférieures à 130 % des plafonds réglementaires) et de logements appartenant à des propriétaires privés.

Les parcelles de terrain servant d'assiette foncière à l'opération sont propriété de Sodineuf Habitat Normand et cadastrées section BM n° 351 et 353, et section BL n° 137 et 138.

Les modalités de prise en charge des travaux ainsi que la répartition des réservations de logements entre les différents partenaires de l'opération, au nombre de 1 logement pour la Ville, sont précisées dans la convention à intervenir.

Considérant l'avis de la commission n° 6,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention entre la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand pour la construction de 3 logements locatifs individuels rue de Thiepval et rue Roger Evrard,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services de la Ville de  
Dieppe, Mme Annie HERRIOU, Directrice  
Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Echange foncier entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand rue de la Caravelle et rue du Docteur Jean Méréault**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration de Neuville Nord, Sodineuf Habitat Normand a réalisé une opération de démolition-reconstruction de 9 logements locatifs individuels rue de la Caravelle.

Le projet a été réalisé en partie sur des parcelles appartenant à Sodineuf, en partie sur des parcelles communales, et a créé des trottoirs rue de la Caravelle et rue du Dr Jean Méréault.

Par délibération en date du 11 septembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé le transfert du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération. L'échange foncier a fait l'objet d'une convention entre la Ville et Sodineuf signée le 20 octobre 2003 mais les superficies ont été depuis modifiées.

Il est proposé de régulariser cet échange qui consiste en un échange sans soulte, de la parcelle communale cadastrée section 466 ZA n° 103, pour une surface de 108 m<sup>2</sup>, au profit de Sodineuf, contre les parcelles cadastrées section 466 AM 217, d'une superficie de 455 m<sup>2</sup> et 466 AM 221, d'une superficie de 1249 m<sup>2</sup>, au profit de la Ville. Les frais d'acte étant à la charge de Sodineuf Habitat Normand.

Considérant l'avis de la commission n° 6,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'échange foncier sans soulte, entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand, des parcelles 466 ZA n° 103, pour 108 m<sup>2</sup>, contre 466 AM 217 et 221, pour 1704 m<sup>2</sup>,
- d'approuver le classement dans le domaine public des parcelles 466 AM 217 et 466 AM 221, ces parcelles étant déjà intégrées aux rues de la Caravelle et du Dr Jean Méréault,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---



**Immeuble La Fontaine – Convention de location avec Sodineuf  
Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose qu'en application des dispositions du pacte de relance sur la ville, et par décret en date du 26 décembre 1996, le quartier des Bruyères à Dieppe a été classé en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU).

Dans le cadre du développement social et de la valorisation du quartier, Sodineuf Habitat Normand a mis à disposition de la Ville de Dieppe, par convention en date du 24 octobre 1997, la totalité de l'immeuble la Fontaine (552 m<sup>2</sup>), place Louis Aragon, afin d'y créer un pôle de services.

L'équipement était remis à la Ville de Dieppe le 1<sup>er</sup> janvier 1998, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Souhaitant maintenir son action sociale sur le site des Bruyères, la Ville de Dieppe a demandé le renouvellement de la convention initiale.

Sodineuf Habitat Normand a répondu favorablement et propose une nouvelle convention pour une durée de 10 ans, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Celle-ci est fixée dans les mêmes conditions que la précédente, pour un loyer annuel de 17 830,80 € correspondant à l'augmentation réglementaire.

Considérant l'avis de la commission n° 6,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette nouvelle convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Conclusions de l'enquête publique pour le déclassement du domaine public de parcelles sises rue Alexandre Ribot à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que l'emprise qui a été nécessaire à la réalisation de la construction de 8 logements rue Alexandre Ribot à Neuville-lès-Dieppe par Sodineuf Habitat Normand, a empiété sur le domaine public de la Ville.

Sodineuf Habitat Normand a donc sollicité la Ville pour déclasser du domaine public et reclasser dans le domaine privé les fonds de trottoirs sur lesquels elle a empiété.

Par délibération en date du 9 septembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique le déclassement du domaine public des pans coupés, référencés section 466 AD n° 82 et 500, nécessaires à Sodineuf Habitat Normand pour la réalisation de son programme de constructions. Le Conseil Municipal a également approuvé la cession de ces surfaces à Sodineuf.

L'arrêté municipal du 24 juin 2005 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 juillet au 2 août 2005. Le registre mis à la disposition du public n'a fait l'objet d'aucune observation. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 16 août 2005, émettant un avis favorable à la procédure de déclassement du domaine public des pans coupés des parcelles section 466 AD n° 82 et 500, d'une superficie respective de 91 m<sup>2</sup> et 85 m<sup>2</sup>.

Considérant l'avis de la commission n° 6,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public des pans coupés nécessaires à Sodineuf pour son programme de constructions situées rue Alexandre Ribot à Neuville-lès-Dieppe suite aux conclusions favorables du commissaire enquêteur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Dénomination de voiries – Modification de la délibération  
du 19 mars 1976**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose que des riverains de la rue de la Vieille Grange ont alerté le service urbanisme sur les problèmes qu'ils rencontrent dans la distribution du courrier postal.

Les habitants de la route de la Vieille Grange ont, quant à eux, « modifié » le nom de « route » en « rue » depuis plusieurs années, ce qui impose une situation de fait.

D'autre part, la dénomination de ces rues prise par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 1976 ne fait pas état du chemin des Hêtres. Ce chemin devait se trouver dans le prolongement de la rue de la Vieille Grange où il y a toujours la présence de hêtres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 19 mars 1976, actant de la situation telle qu'elle existe réellement et ce, conformément au plan annexé au présent rapport, à savoir :

Rue de la Vieille Grange : voie du lotissement.

Chemin des Hêtres : voie passant entre l'hôtel Ibis et Bricodépôt.

Route de la Vieille Grange : voie partant du rond-point du Val Druel et aboutissant à l'accès de l'hôtel Ibis.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Construction deux bouledromes – convention avec le Lycée du Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Patricia FARGE, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la construction de deux boulodromes couverts à vocation associative, l'un à Neuville-lès-Dieppe, l'autre à Janval, la Ville a souhaité associer le Lycée du Bois situé à Envermeu afin d'établir un partenariat pédagogique.

Les élèves fréquentant cet établissement sont amenés, dans leur cursus, à compléter leur formation théorique reçue *in situ*, par des expériences pratiques. Le chantier de la Ville de Dieppe constitue à cet égard une occasion unique qui permettra aux élèves d'articuler les savoirs et les savoir-faire acquis avec les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.

Un projet de convention a été établi afin de fixer les conditions juridiques, techniques, pédagogiques et financières de ce partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les termes de ce projet de convention et d'autoriser sa signature.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus, par :**

- ☞ **31 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe A Venir », Groupe des « Elus Verts »).**
- ☞ **8 voix « contre » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**



**Bâtiments municipaux – Interdiction portant sur l’achat d’ampoules à incandescence et halogènes**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Jacques BOUDIER, Conseiller municipal délégué, expose que dans le cadre du plan climat, qui a pour objectif une diminution des GES (Gaz à Effet de Serre), il est nécessaire de ne plus utiliser les ampoules à incandescence et les ampoules halogènes, au sein des bâtiments municipaux.

Cette mesure ne peut se justifier que sur des critères précis et ne pouvant prêter à interprétation. C'est pourquoi, un récapitulatif des technologies d'éclairage donné sur la page suivante permet de mettre en évidence le très bon rendement écologique et économique des ampoules à "leds" et des ampoules "Fluo-compactes"

Il est proposé au conseil municipal d'interdire l'achat des ampoules à incandescence et des ampoules halogènes au profit des ampoules à "leds" et des ampoules "Fluo-compactes" en sachant que celles-ci ne devront être utilisées qu'en respectant les règles ci-dessous :

- Les ampoules fluo-compactes ou les tubes néons qui présentent le meilleur compromis actuel doivent être utilisées :
  - dans des pièces dont l'éclairage reste allumé durant de longues périodes pour éviter le pic de consommation à l'allumage
  - au plafond pour diminuer de façon importante l'exposition des personnes au champ électrique ; le niveau de champ électrique qu'il est recommandé de ne pas dépasser est de 1 volt par mètre, pour cela il faut être à plus d'un mètre de l'ampoule
- Les ampoules à leds qui ont le meilleur rendement écologique mais qui sont légèrement plus chères que les fluo-compactes à l'utilisation doivent être utilisées comme spot d'éclairage, lampe de bureau, veilleuse, éclairage de courte durée (quelques secondes à quelques dizaines de minute), ...
- En fin de vie les ampoules fluo-compactes et les ampoules leds doivent être triées en vue d'un recyclage.
- Surveiller l'évolution des technologies afin d'avoir toujours le meilleur bilan environnemental.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'interdire l'achat des ampoules à incandescence et des ampoules halogènes, pour l'entretien des bâtiments communaux, si les appareils d'éclairage en place permettent d'utiliser d'autres types d'ampoules.
- de préciser que si les appareils d'éclairage en place dans les bâtiments communaux ne permettent pas l'installation d'autres types d'ampoules que des ampoules à incandescence, ou des ampoules halogènes, il conviendra de réfléchir au remplacement de ces appareils d'éclairage dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux.

- de décider qu'avant la pose de tout nouvel appareil d'éclairage dans les bâtiments municipaux, il sera vérifié que son fonctionnement sera possible sans l'usage d'ampoules à incandescence ou d'ampoules halogènes.
  - d'établir un diagnostic sur les bâtiments communaux pour intégrer cette problématique environnementale.
- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Modification des Tarifs 2008 – Salle des congrès**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Vérene LEGRAND, Adjointe au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs 2008 de location de la Salle des Congrès afin de les rendre plus accessibles, aux associations notamment.

La grille tarifaire est celle proposée par le Conseil d'exploitation de la Régie à autonomie financière de la Salle des congrès réuni en séance le 15 octobre 2008. Elle pourrait être applicable à compter du 1er décembre 2008.

Ces propositions de modifications tarifaires ont été présentées à la commission n°1 le 29 octobre 2008,

***Rappel des tarifs actuels :***

- Tarification forfaitaire de mise à disposition

	Horaires	Tarif semaine du lundi au vendredi matin	Tarif week-end vendredi ap.midi, samedi et dimanche
<b>Demi-journée</b>	<b>8h00-13h00</b>	<b>350 HT</b>	<b>450 HT</b>
<b>Journée</b>	<b>14h00-24h00</b>	<b>450 HT</b>	<b>600 HT</b>
<b>24 heures</b>	<b>8h00-8h00</b>	<b>800 HT</b>	<b>1 200 HT</b>

***Proposition de nouveaux tarifs :***

	HORAIRES	TARIF SEMAINE du lundi au jeudi	TARIF WEEK-END du vendredi au dimanche	TARIF REDUIT Semaine et week- end
Demi-journée	8h/13h 13h/18h	250 € HT	400 € HT	125 € HT
Journée	8h/18h	450 € HT	600 € HT	225 € HT
Soirée	18h/23h	350 € HT	500 € HT	175 € HT
Grande soirée	18h/3h	500 € HT	650 € HT	250 € HT

**- Remise de 10% sur ces tarifs à partir du 3<sup>ème</sup> jour de location.**

Les tarifs incluent :

- 1) la mise à disposition d'un vestiaire équipé de 400 cintres, de tables, de chaises équipées ou non d'accotoir et de cloisons,

2) l'installation de la salle :

- pour une conférence ou un séminaire : configuration en « U » ou en « théâtre »,
  - pour un cocktail ou un repas : configuration simple (tables alignées), en banquet ou en « U »,
- Toute configuration particulière de la salle sera facturée au taux horaire de 20 € HT par technicien mobilisé.*

3) la mise à disposition d'un écran, d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur portable, d'un tableau interactif et d'un paperboard,

4) la mise à disposition d'une sonorisation (ampli, enceintes, micros HF,...),

5) la mise à disposition d'une décoration florale (sur demande),

6) le forfait nettoyage après la manifestation.

Ces tarifs ne comprennent pas la mise à disposition de la cuisine pour l'organisation d'événements incluant un repas ou un cocktail. Dans ce cas, cette mise à disposition est facturée 100 € HT par réservation.

Conditions particulières :

Le tarif réduit est appliqué aux groupes relevant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, ainsi que du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche. De ce fait, toutes les associations de loi 1901 qu'elles soient à caractère sportif, éducatif, social, culturel, etc., d'intérêt local ou départemental, peuvent bénéficier du tarif réduit.

Dans le cadre d'organisation de réunions à destination du grand public, les partis politiques reconnus nationalement, les œuvres de bienfaisance reconnues d'utilité publique et les syndicats, peuvent également bénéficier de ce tarif réduit.

Sous réserve de sa disponibilité, dans le cadre de l'organisation de manifestations municipales, la salle peut être mise à disposition de la Ville.

Caution et réservation de la Salle des Congrès :

Quelles que soient la manifestation et sa durée, le montant de la caution est fixé à 700 euros. La réservation de la salle n'est effective qu'après le versement de la caution. Celle-ci est restituée après l'état des lieux de sortie et l'inventaire du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus, par :**

- ☞ 31 voix « pour » (Groupe des « élus Communistes et Républicains », Groupe « Dieppe À Venir », Groupe des « Elus Verts »).**
- ☞ 8 voix « contre » (Groupe « Dieppe Ensemble »)**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention de partenariat technique et financier avec l'association des commerçants « les vitrines de Dieppe » en vue d'installer de nouvelles illuminations de Noël en centre ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT



M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que les motifs lumineux installés dans la Grande Rue et la rue de la Barre lors des fêtes de fin d'année, achetés il y a 10 ans dans le cadre d'un partenariat entre notre Collectivité et l'association des commerçants du centre-ville, sont obsolètes. Ils ont besoin d'être changés pour des raisons esthétiques, de dynamisation, d'embellissement et de renforcement de l'attractivité du centre-ville, mais aussi afin de diminuer la consommation électrique occasionnée (95 700 contre 3 625 watts pour les nouveaux motifs).

A l'issue d'un examen technique et financier conduit par les services municipaux et l'association des commerçants du centre-ville, les Vitrites de Dieppe ont sollicité la Ville en vue de convenir d'un partenariat technique et financier qui permettrait de changer les motifs lumineux de la Grande Rue et de la Rue de la Barre, d'installer de nouveaux motifs place Nationale, et de décorer de nouvelles voies.

Le projet consiste en la location triennale avec option d'achat de 612 € HT à l'issue des 3 ans, de 29 nouveaux motifs lumineux dans les voies piétonnes - aux emplacements existants - et de 5 motifs nouveaux place Nationale - création - pour un coût annuel de 11 804 € HT.

La location serait engagée par l'association ; la Ville apporterait à celle-ci une aide annuelle de 6 000 € nets sur 3 ans. A cette aide financière, il convient d'ajouter l'aide logistique pour la pose et la dépose desdits motifs, l'installation de certains des anciens motifs dans les artères rues Victor Hugo, Thiers et place Arpajou, et la charge financière de la consommation électrique correspondante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette action de partenariat qui vise à améliorer le cadre de vie et du commerce du centre-ville, et à diminuer notre consommation énergétique.
- d'autoriser la signature de la convention portant définition des relations et participations réciproques de chacune des deux parties.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Tarifs préférentiels de visites guidées pour individuels pour le personnel  
de la centrale EDF de Penly, du 7 mars au 25 avril 2009 et  
du 19 septembre au 7 novembre 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère municipale déléguée, expose que la Centrale EDF de Penly va subir deux arrêts de production en 2009, du 7 mars au 25 avril et du 19 septembre au 7 novembre. Chaque arrêt de production occasionne l'arrivée sur notre territoire de 1500 salariés, qui ont une durée de séjour variable – 23 jours en moyenne.

L'Office de tourisme de Dieppe-Maritime collabore avec EDF, afin d'accueillir avec efficacité ces agents : recherche d'hébergement, d'activités de détente.

A cette occasion, il propose aux différents prestataires touristiques et de loisirs, d'accorder un tarif préférentiel à ces salariés - avec publication d'une brochure regroupant l'ensemble des structures participantes.

Il est proposé de participer à cette opération en proposant au personnel travaillant sur le site de Penly, une offre préférentielle sur la base suivante :

- un ticket tarif réduit (4 €, au lieu de 5 € en plein tarif) pour les visites guidées pour individuels, valable pour les salariés travaillant sur le site de la Centrale EDF de Penly, du 7 mars au 25 avril 2009 et du 19 septembre au 7 novembre 2009.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver la participation de Dieppe Ville d'art et d'histoire à cette opération ainsi que l'offre préférentielle telle définie ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Classe de découverte 2008 – 2009 –  
demande de subvention au Conseil Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son projet, l'école Elémentaire Desceliers située en Zone d'Education Prioritaire organise, pour les 40 élèves de CE1 et CE2, une classe de découverte du 20 au 22 octobre 2008, à la ferme équestre du Bois Guilbert, 1001 route d'Héronnelles à BOIS GUILBERT (76750).

Pour alléger la contribution des familles, la participation du Conseil Général est recherchée sur la base du nombre de jours prévus soit : 3 jours.

Le montage financier permettant de couvrir la dépense s'établit comme suit :

Participation des familles	3 200,00 €
Ville de Dieppe	300,00 €
<b>Conseil Général</b>	<b>320,00 €</b>
Coopérative scolaire+association+divers	1 546,00 €
TOTAL.....	5 366,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de reverser celle-ci à la coopérative de l'école concernée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Projets d'écoles – actions spécifiques – année scolaire 2008 - 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que les projets d'écoles déclinés pour les années 2005/2008 arrivent à leur terme.

Pour enrichir leur projet, les équipes enseignantes peuvent décliner des actions spécifiques et rechercher des financements dont celui de la Ville. Elles concernent essentiellement :

- le soutien à la lecture : défis entre classes, dotations des bibliothèques
- la communication avec les familles sous forme de journal scolaire
- les activités à caractère scientifique et technique, artistiques et spectacles vivants, découverte de l'environnement (classes de mer avec l'Estran et visites de la Cité de la Mer), le fonctionnement des jardins d'école...

Pour la présente année scolaire, 16 écoles ont décliné 41 actions dont 22 classes à Projet Artistique et Culturel.

L'Inspection Académique a réservé son soutien à 16 classes à P.A.C. qui s'appuient sur les ressources locales pour faire découvrir la musique, le théâtre, la danse, le cinéma, le cirque et rencontrer les artistes. L'Inspection Académique agréée les intervenants qu'elle rémunère au service fait, dans la limite de 8 h par classe.

La Ville propose d'accorder sa participation sous forme d'un crédit à la coopérative scolaire (200 € par classe à PAC agréée) qui gère l'achat de fournitures, petit matériel, les entrées aux spectacles et d'une subvention à l'organisme référent qui coordonne des interventions. En ce qui concerne les actions spécifiques, chacune peut bénéficier d'une aide, soit par le biais de la coopérative, soit par un achat en investissement, la valorisation d'un service...

A ce titre, il est proposé de prendre en charge la dépense comme suit :

1) ESTRAN : sur la base du coût de l'entrée par élève au tarif « groupe » soit 2 € x 2 817 entrées réalisées = 5 634 €

2) M.J.P. et D.S.N. sur la base du nombre d'élèves des classes théâtre (P. Bert élémentaire), et cinéma (P. Bert) soit :

pour la M.J.P 12,50 € x 42élèves = 525 €

et D.S.N. 12,50 € x 40 élèves = 500 €

La Pédagothèque favorise l'accès documentaire et coordonne les actions autour de la lecture pour les écoles des deux circonscriptions.

L'école Desceliers organise une classe de découverte à la ferme équestre de Bois Guilbert et une classe de découverte en milieu montagnard, pour les élèves de CM2 à Moline en Queyras (05). L'aide de la Ville permettra de minorer la participation des familles. Une demande de subvention sera présentée par ailleurs auprès du Conseil Général.

Après étude concertée et validation des projets par les I.E.N., l'aide de la Ville peut se répartir telle que détaillée dans le tableau annexé au présent rapport.

Afin de ne pas retarder la mise en place de ces actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux coopératives ou organismes concernés les sommes figurant sur l'état récapitulatif annexé, pour un montant de 13 154 € à prélever sur le crédit prévu à cet effet au B.P. 2008 (211 – 6574.8 – 326 (2 450 €), 212 – 6574.8 – 326 (3 645 €), 255 – 6574.8 – 326 (7 059 €).

On notera également que les achats de livres pour le Défi Lecture (80 € par classe), de divers petits équipements et les déplacements en bus liés aux classes à P.A.C. sont pris en charge directement sur le budget de la Ville, soit un montant de 2 240 € ainsi qu'une prévision de 1 132 € sur le budget investissement 2009 pour l'acquisition de matériel.

Le soutien global de la Ville aux actions conduites dans le cadre des Projets d'écoles 2008/2009 s'élève donc à la somme de 16 526 €.



ACTIONS SPECIFIQUES 2008/2009  
ETAT RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

ECOLES	Classes à P.A.C.	Actions spécifiques	Classe de Découverte	SUBVENTIONS GLOBALES
<b>MATERNELLES</b>				
BLAINVILLE	200,00 €			200,00 €
V. FELDMANN		200,00 €		200,00 €
S. DELAUNAY	800,00 €	250,00 €		1 050,00 €
J. MAGNY	200,00 €			200,00 €
P. LANGEVIN/L. MICHEL	400,00 €	200,00 €		600,00 €
M. CURIE	200,00 €			200,00 €
<b>ELEMENTAIRES</b>				
R. SIMON	200,00 €			200,00 €
SEVIGNE		210,00 €		210,00 €
DESCELIERS			1 400,00 €	1 400,00 €
L. de BROGLIE		160,00 €		160,00 €
MICHELET	200,00 €			200,00 €
P. LANGEVIN		475,00 €		475,00 €
P. BERT	1 000,00 €			1 000,00 €
<b>SOUS -TOTAL</b>				<b>6 095,00 €</b>
Estran				5 634,00 €
M.J.P.				525,00 €
D.S.N.				500,00 €
Pédagothèque				400,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>13 154,00 €</b>

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Enlèvement des véhicules abandonnés - Epaves**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que la gestion de ces véhicules, privés d'éléments indispensables permettant de circuler par ses propres moyens, relève exclusivement des pouvoirs de police du Maire. Ainsi définie, l'épave constitue un déchet au sens de l'article L 541-1 à L 541-8 du Code de l'Environnement.

Afin d'assurer l'enlèvement de ces épaves, il appartient au Maire, exclusivement, de mettre en place un dispositif fiable pour traiter la question récurrente de l'abandon de véhicules sur la voie publique.

D'autre part, il est utile de trouver des dispositions, en amont, afin d'éviter ces abandons et d'aider les propriétaires à se débarrasser de leur véhicule dans des conditions satisfaisantes.

Pour faire face à cette problématique, une convention avait été passée avec une entreprise nationale spécialisée qui prend en charge l'ensemble de la procédure administrative et technique attachée à cette question pour des prix forfaitaires très satisfaisants (ce contrat est arrivé à échéance depuis le 6 mai 2008).

L'entreprise NEXAN (epave.com) propose un contrat comprenant une prestation globale pour les véhicules en fin de vie en vue de leur destruction. Selon le cas, la prestation sera facturée 50 € HT ou 225 € HT à la ville, attendu qu'il pourra être possible de présenter un titre de recette au propriétaire, s'il est connu.

S'agissant des véhicules hors d'usage dont les propriétaires voudraient se séparer, un second contrat est proposé pour un coût global unitaire de 90 € HT dont tout ou partie pourrait être pris en charge par le propriétaire.

Vu l'avis unanime rendu par les membres de la commission n° 3,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le dispositif proposé par la société NEXAN (epave.com) pour le rendre opérationnel dès le mois de novembre 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats avec la société NEXAN, pour une durée de un an.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services de la Ville de  
Dieppe, Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---

**Opération de recensement de la population – année 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2009 inclus, conformément au cadre réglementaire fixé par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Pour la mise en œuvre sur le terrain, une équipe municipale doit être constituée :

- d'un coordonnateur,
- de deux agents d'encadrement,
- de six agents recenseurs « titulaires »
- de deux agents recenseurs « suppléants »

Un arrêté du Maire sera pris pour nommer tous les agents aux différentes fonctions.

La dotation forfaitaire de l'INSEE pour couvrir les frais de recensement 2009 ne sera connue qu'au début de l'année 2009 et sera répartie sur la base des éléments faisant l'objet du tableau joint en annexe qui reprend pour base de calcul les chiffres du recensement de la population 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver dans le principe la rémunération des agents formant l'équipe municipale de recensement de la population pour l'année 2009 sur la base du tableau joint en annexe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution d'un congé spécial à la demande de l'intéressé et fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 octobre 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à 3.1 et de la question n°19 à 30), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (de la question n°14 à 18 et de la question n°31 à 40), M. DUTHUIT Michel, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE à Mme GAILLARD (de la question n°4 à 18 et de la question n° 31 à 40), M. ELOY à M. JUMEL (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. BREBION à M. TAVERNIER (de la question n°1 à 13 et de la question n°19 à 30), M. MENARD à Mme LEGRAS, Mme AVRIL à M. BOUDIER, M. CHAUVIERE à M. HOORNAERT, Mme THETIOT à M. GAUTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que par courrier du 17 mars 2008, Madame Nadine TRONEL a sollicité l'attribution d'un congé spécial.

En application des dispositions du décret n° 88-614 du 6 mai 1988 pris pour l'application des articles 98 et 99 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif au congé spécial de certains fonctionnaires territoriaux, le congé spécial peut être accordé si le fonctionnaire qui en fait la demande compte au moins vingt ans de services civils et militaires valables pour le calcul de ses droits à pension, est âgé d'au moins cinquante-cinq ans et occupe un emploi fonctionnel depuis deux ans au moins.

Conformément à l'article 8 du décret n° 88-614 du 6 mai 1988, l'intéressée percevra, pendant le congé spécial, les émoluments correspondant à ceux du traitement indiciaire afférent aux grade, classe et échelon atteints à la date de mise en congé, augmentés de l'indemnité de résidence et, s'il y a lieu, du supplément familial de traitement.

Afin que l'octroi de cette mesure puisse cesser dès lors que l'agent réunira les conditions requises pour obtenir une pension à jouissance immédiate à taux plein, l'autorité territoriale se doit d'engager la procédure de fin de détachement de l'emploi fonctionnel.

En 2009, au regard des dispositions règlementaires actuellement en vigueur, 161 trimestres seront exigés pour une retraite à taux plein. Le congé spécial de Madame Nadine TRONEL, dont la situation répond d'ores et déjà à ces conditions, prendra donc fin à son soixantième anniversaire, soit fin mai 2009.

En application de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et conformément à la procédure de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel, l'entretien préalable avec Madame TRONEL a eu lieu le 16 octobre 2008, en amont de l'information au Conseil Municipal et au CNFPT.

La fin de détachement prend effet le premier jour du troisième mois suivant l'information de l'assemblée délibérante. Cette dernière entrera donc en vigueur le 1er février 2009 et sera accompagnée d'une mise en congé spéciale.

L'intéressée devra faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juin 2009.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette information.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services de la Ville de Dieppe,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

